

## AVANT-PROPOS

L'exploitation matérielle ou financière des personnes âgées, aussi nommée maltraitance matérielle ou financière selon la discipline d'étude, est un problème multifactoriel qui préoccupe bon nombre d'acteurs à travers le monde, car il constitue l'une des formes de maltraitance les plus fréquentes envers les personnes âgées et dont les conséquences sont potentiellement dévastatrices sur les plans économique, social et psychologique.

Tout en reconnaissant la difficulté de déterminer l'âge auquel une personne est considérée comme une « personne âgée » ou une « personne âgée », on observe que la vulnérabilité des personnes peut augmenter avec l'âge et que lorsque la vulnérabilité de la personne s'accroît, le risque d'exploitation financière de celle-ci augmente. La faiblesse, l'incapacité physique, psychologique ou intellectuelle, l'isolement, la faible scolarisation, les connaissances limitées en matière de produits et de services financiers, l'appartenance à certains groupes ethniques (contraintes linguistiques et culturelles), la cohabitation avec un proche ayant des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de jeu compulsif ou de santé mentale de même que l'état de dépendance envers autrui sont autant de facteurs qui contribuent à accroître la vulnérabilité de l'aîné et, du même coup, le risque d'exploitation financière. De plus, en raison souvent de l'importance des actifs accumulés au fil des ans (immeuble, placements, biens de valeur, etc.), les aînés deviennent des cibles de choix pour un grand nombre de personnes qui tentent de profiter de cette situation.

L'exploitation financière se manifeste sous plusieurs formes, notamment par le vol, la fraude, le détournement de fonds, la contrefaçon de la signature, l'encaissement illégitime de chèques ou le retrait bancaire sans autorisation. L'exploitation financière peut aussi se manifester par une utilisation abusive ou inappropriée d'un document juridique, tel une procuration ou un mandat en prévision de l'incapacité de même que par des pressions subtiles pour obtenir la signature de différents types de documents (contrat de prêt ou de

vente, testament, etc.). Les auteurs de l'exploitation financière sont le plus souvent des personnes évoluant dans un rapport de confiance avec la personne aînée, tels un parent, un ami, un voisin ou un proche aidant. Dans le domaine financier, caractérisé par la grande diversité et la complexité des produits et des services offerts, les prestataires de services financiers, tels les courtiers et conseillers financiers peuvent aussi abuser de la confiance de leurs clients aînés en agissant au détriment des intérêts de ces derniers.

Une multitude de facteurs de vulnérabilité et de risque sont associés à ce phénomène. Par conséquent, les actions pour la contrer sont de différentes natures et impliquent l'intervention d'un grand nombre de professionnels. Face aux enjeux majeurs que soulève ce phénomène, le Groupe de recherche en droit des services financiers (GRDSF) dirigé par la professeure Raymonde Crête a entrepris en 2012 un important projet de recherche subventionné par l'Autorité des marchés financiers. Ce projet de recherche de trois ans est une occasion unique d'échanger sur l'état des connaissances, les pratiques existantes et les réformes à envisager avec des personnes de disciplines diverses.

Dans une perspective interdisciplinaire, le présent ouvrage réunit des textes préparés par des intervenants provenant du milieu universitaire et de la pratique dans le but d'approfondir les connaissances sur le phénomène de l'exploitation financière des personnes aînées. La plupart de ces textes ont été préparés en vue de la tenue d'un colloque organisé conjointement par le GRDSF, le Centre d'études en droit économique (CÉDÉ) de la Faculté de droit de l'Université Laval et la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées de l'Université de Sherbrooke dans le cadre du 81<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS (*Association francophone pour le savoir*) qui s'est tenu à l'Université Laval en mai 2013<sup>1</sup>.

Sous les angles de la prévention, de la résolution et de la sanction des cas de maltraitance matérielle et financière des personnes aînées, la première partie de cet ouvrage présente six textes qui analysent ce phénomène, principalement sur la base de recherches en sciences humaines et sociales et en droit en vue de mieux comprendre les manifestations de ce phénomène, les acteurs impliqués, les fac-

---

1. Pour le compte rendu de ce colloque, voir : Marie BEAULIEU, Raymonde CRÊTE, Roxane LEBŒUF et Ivan TCHOTOURIAN, « L'exploitation financière des personnes aînées : synthèse du colloque interdisciplinaire de mai 2013 », en ligne : <[http://www.droit-economique.org/wp-content/uploads/2014/05/Beaulieu\\_Crete\\_Lebœuf\\_Tchotourian\\_2014.pdf](http://www.droit-economique.org/wp-content/uploads/2014/05/Beaulieu_Crete_Lebœuf_Tchotourian_2014.pdf)>.

teurs de risque, les conséquences et les différents mécanismes et outils pour détecter, prévenir, résoudre et réprimer les cas d'exploitation financière. La deuxième partie réunit des textes préparés par des professionnels de différents milieux qui rendent compte de divers moyens de détection et de prévention, tels la sensibilisation des personnes âgées et du public en général, la formation des professionnels, l'adaptation des services financiers aux besoins des personnes âgées, l'amélioration de la collaboration entre les intervenants psychosociaux et les divers professionnels des services financiers, un devoir d'alerte accru à l'égard de toute anomalie bancaire et la rédaction d'un mandat donné en prévision de l'incapacité.

L'ensemble de ces textes, nous l'espérons, permettra d'enrichir les connaissances sur le phénomène de l'exploitation financière et sur les défis importants qui interpellent les acteurs intéressés, notamment les professionnels des milieux de la santé et des services sociaux, le personnel des institutions financières, les notaires, les comptables, les conseillers financiers, les avocats, les membres de l'entourage des personnes âgées, dans leurs actions de prévention, de résolution et de sanction de l'exploitation financière. Cet ouvrage soulève du même coup des questions épineuses dans la mesure où les actions visant à contrer l'exploitation financière touchent aux droits fondamentaux de la personne, tels le droit à la vie, à la sécurité, à l'intégrité, au secours, au respect de sa vie privée et au respect du secret professionnel. Cet ouvrage offrira ainsi des pistes de réflexion sur ces questions qui mériteront par ailleurs d'être approfondies dans des recherches ultérieures.

Pour la préparation de cet ouvrage, nous avons bénéficié de la collaboration et de l'appui de plusieurs personnes. Nous tenons à leur exprimer toute notre reconnaissance.

Nous remercions tous les auteurs qui ont accepté de participer au colloque de l'ACFAS tenu en 2013, pour ensuite préparer les textes qui ont été intégrés dans cet ouvrage. Nous avons également pu compter sur la collaboration des auxiliaires de recherche Christopher Belval et David Delisle pour la révision formelle des références de même que sur la collaboration d'Aurore Ferrary qui a effectué la révision linguistique de la plupart des textes.

Enfin, nous remercions le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance de l'Autorité des marchés financiers pour l'octroi d'une subvention qui a permis de poursuivre ce programme de recherche. Nous remercions également la Chambre des notaires du Québec, la Faculté de droit de l'Université Laval, le Centre d'études en droit économique (CÉDÉ), les Éditions Yvon Blais et le Secrétariat aux aînés pour leur soutien financier en vue de la tenue du colloque dans le cadre du 81<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS 2013.

Raymonde Crête, professeure et directrice du Groupe de recherche en droit des services financiers (GRDSF), Faculté de droit, Université Laval

Ivan Tchotourian, professeur et codirecteur du Centre d'études en droit économique (CÉDÉ), Faculté de droit, Université Laval

Marie Beaulieu, professeure et titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, Université de Sherbrooke

# EXPLOITATION FINANCIÈRE DES PERSONNES AÎNÉES : Prévention, résolution et sanction

Sous la direction de :

Raymonde Crête

Ivan Tchotourian

Marie Beaulieu



© 2014 Thomson Reuters Canada Limitée

**MISE EN GARDE ET AVIS D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ** : Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de mémoriser sur un système d'extraction de données ou de transmettre, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, tout ou partie de la présente publication, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de l'éditeur, Éditions Yvon Blais.

Ni Éditions Yvon Blais ni aucune des autres personnes ayant participé à la réalisation et à la distribution de la présente publication ne fournissent quelque garantie que ce soit relativement à l'exactitude ou au caractère actuel de celle-ci. Il est entendu que la présente publication est offerte sous la réserve expresse que ni Éditions Yvon Blais, ni l'auteur (ou les auteurs) de cette publication, ni aucune des autres personnes ayant participé à son élaboration n'assument quelque responsabilité que ce soit relativement à l'exactitude ou au caractère actuel de son contenu ou au résultat de toute action prise sur la foi de l'information qu'elle renferme, ou ne peut être tenu responsable de toute erreur qui pourrait s'y être glissée ou de toute omission.

La participation d'une personne à la présente publication ne peut en aucun cas être considérée comme constituant la formulation, par celle-ci, d'un avis juridique ou comptable ou de tout autre avis professionnel. Si vous avez besoin d'un avis juridique ou d'un autre avis professionnel, vous devez retenir les services d'un avocat, d'un notaire ou d'un autre professionnel. Les analyses comprises dans les présentes ne doivent être interprétées d'aucune façon comme étant des politiques officielles ou non officielles de quelque organisme gouvernemental que ce soit.

### **Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Vedette principale au titre :

L'exploitation financière des personnes âgées : prévention, résolution et sanction (Collection CÉDÉ)

Textes présentés lors d'un colloque tenu le 9 mai 2013 à l'Université Laval dans le cadre du 81<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS.

ISBN 978-2-89730-003-6

1. Personnes âgées – Exploitation financière – Québec (Province) – Congrès.
2. Personnes âgées – Droit – Québec (Province) – Congrès.
3. Personnes âgées – Protection, assistance, etc. – Québec (Province) – Congrès.
- I. Crête, Raymonde, 1953- .
- II. Tchotourian, Ivan, 1976- .
- III. Beaulieu, Marie, 1961- .
- IV. Congrès de l'ACFAS (81<sup>e</sup> : 2013 : Université Laval).
- V. Collection : Collection CÉDÉ.

HV6626.3.E96 2013

362.6'82

C2014-942347-0

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada accordée par l'entremise du Fonds du livre du Canada (FLC) pour nos activités d'édition.

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2014  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-89730-003-6



**THOMSON REUTERS**

**Éditions Yvon Blais, une division de Thomson Reuters Canada Limitée**

75, rue Queen, bur. 4700  
Montréal (Québec) H3C 2N6  
Canada

Service à la clientèle  
Téléphone : 1-800-363-3047  
Télécopieur : 450-263-9256

Site Internet : [www.editionsyvonblais.com](http://www.editionsyvonblais.com)